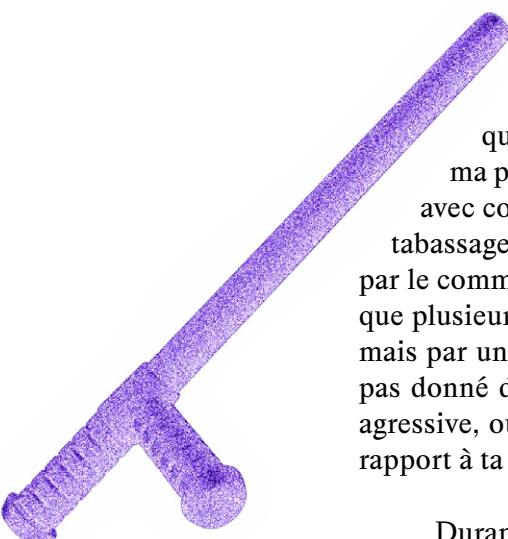


LES CELLULES DÉONTOLOGIE VUES PAR / MATHIEU RIGOUSTE, RÉALISATEUR ET CHERCHEUR EN SCIENCES SOCIALES

« Eux font ce travail, de rendre les déclarations des policiers plausibles »

Mathieu Rigouste, réalisateur et chercheur en sciences sociales spécialisé sur les violences d'État, a lui-même porté plainte pour violences policières subies dans la nuit du 21 au 22 juin 2013. Lui aussi, depuis Toulouse, a affaire à l'une de ces « cellules déontologie » sur lesquelles Flagrant Déni enquête. Cette fois, elle porte encore un autre nom : cabinet d'audit d'étude et discipline. 12 ans après les faits, Mathieu revient sur son audition, en janvier 2014, avec le fonctionnaire de police de ce « cabinet ».

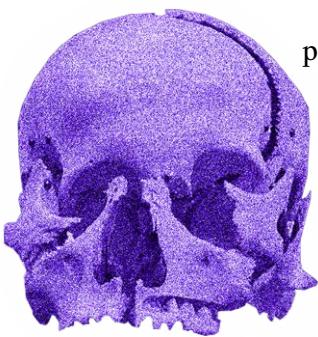


« C'était dans un commissariat à Tournefeuille je crois. C'est parce qu'on a insisté avec mon avocat qu'on a eu cette audition ; puisqu'au début, ma plainte avait immédiatement été classée sans suite. On a dû porter plainte avec constitution de parties civiles et c'est dans ce cadre que, six mois après le tabassage, j'ai été auditionné. » se souvient Mathieu Rigouste. Il est auditionné par le commandant de police de ce « cabinet d'audit d'étude et discipline ». Ce n'est que plusieurs jours après que le sociologue réalise qu'il n'a pas été reçu par l'IGPN mais par un service interne à la police. « Ils ne se sont pas présentés, ils ne m'ont pas donné d'explications concrètes. Ça ressemblait à une audition de garde-à-vue, agressive, où on cherche à te faire dire des choses. Tu crois que t'es convoqué par rapport à ta plainte et qu'on va t'écouter et pas te mettre des coups de pression. »

Durant la procédure, le cabinet a réalisé plusieurs auditions de différents témoins de la scène. « Ils ont réutilisé ces témoignages pour aller contre moi. » Comme lorsque le fonctionnaire ressort un témoignage d'une témoin à Mathieu pour mettre sa parole en doute sur le fait qu'il aurait vu des ami·es se faire matraquer :

« QUESTION: Vous indiquez que les fonctionnaires lors de votre interpellation auraient fait usage de matraques à l'encontre de vos amis, dans son audition Mme X*(nom anonymisé) a indiqué ne pas avoir vu de matraques utilisées par les fonctionnaires, êtes-vous sûr que les fonctionnaires aient utilisés des matraques à l'encontre de vos amis, avez-vous personnellement avec vos yeux vu cet usage de matraque ?

REPONSE: Je ne l'ai pas vu précisément c'est ce que m'avaient dit mes amis. »



La question suivante se fait alors plus pressante : Sur l'heure et demie passée d'audition et les 9 questions posées, aucune d'entre elles ne revient sur les coups des policiers dont le chercheur se plaint pourtant.

« J'étais seul face à lui, sans avocat. C'est un dispositif fait pour t'écraser psychologiquement » se souvient Mathieu qui détaille « un crâne posé sur le bureau du fonctionnaire comme les administrateurs coloniaux. Il essayait de me piéger sur tout, montrer que j'avais bu trop d'alcool, que j'étais violent, etc... » Pour poser ces questions, le « cabinet » s'appuie sur la procédure... contre Mathieu. « Il était clairement là pour remballer mon affaire. Il ne m'a posé que des questions accusatoires alors que je portais plainte comme victime. »

Exemple :

QUESTION : D'après la procédure initiale ayant amené votre interpellation et votre mise en garde à vue, vous auriez agressé avec vos pieds et dans le dos un fonctionnaire de police, avez vous souvenir de cela ? ---

REPONSE : J'ai souvenir de ne jamais avoir fait cela.---

QUESTION : A votre arrivée au commissariat vous avez été présenté à un officier de police judiciaire qui a pris la décision de vous placer en garde à vue pour coups et blessures sur fonctionnaire de police, vos droits ne vous étant pas immédiatement notifiés vu votre très forte ivresse et votre excitation, vous souvenez vous de cela ? ---

REPONSE : Je n'étais pas ivre et je n'ai pas été présenté à un officier de police judiciaire.----

QUESTION : La notifications de vos droits ayant été différée, un médecin de permanence a été requis pour vous examiner. Cet examen s'est avéré impossible vu votre état et votre agressivité vis à vis du médecin, vous souvenez vous de cela ? ---

REPONSE : Je me rappelle très bien ne pas avoir été présenté à un médecin, je n'étais pas agressif et de plus je suis resté tout le temps menotté. --- 

Mathieu voit ce «cabinet», non pas comme une entité travaillant au service de la vérité, mais comme une cheville ouvrière permettant la relaxe des policiers : «nous, on a pu montrer que les déclarations des policiers sont toutes contradictoires entre elles ; ce service-là a puisé dedans en naviguant entre ces contradictions pour tenter de prouver que je mentais et que je n'étais pas crédible. Le but est d'amener à ce que le juge admette que les déclarations des policiers sont plausibles. Eux font ce travail-là, de rendre les déclarations des policiers plausibles.» Il cite par exemple le deux poids deux mesures dans les recherches d'images et de caméras : «ils ont fait semblant de chercher des vidéos et des caméras dans le quartier et sur internet. Ça se sentait que, dans leur idée, s'ils mettaient la main sur des images ils pensaient pouvoir montrer que j'étais agressif, etc. J'ai eu l'impression qu'ils ne s'étaient pas trop pris la tête. Par contre, il y a des caméras dans les couloirs de garde-à-vue où on m'a mis la tête dans des portes et contre des murs ; là, ils ne les ont jamais demandées ! Donc ils cherchaient vraiment des trucs qui m'incriminaient.»

Après une interminable bataille judiciaire, 10 années et 12 renvois plus tard, Mathieu Rigouste a été relaxé des faits de violences et rébellion «en montrant à travers leurs contradictions qu'ils mentaient». Mais il a été condamné pour «outrage», grand levier classique des policiers et de leur parole rarement questionnée. «Il fallait bien quand même les couvrir un peu».

Sa plainte, elle, a d'abord fait l'objet d'un non-lieu avant d'être classée sans suite.